

Nouveau-Brunswick  
Programme de prêt d'équipement de mobilité pour  
les services de santé

**Vérifier l'admissibilité**

Votre enfant doit remplir les conditions pour recevoir des soins de santé subventionnés, en vertu de l'article 4.4 de la Loi sur la sécurité du revenu familial et de ses règlements, ET avoir un des documents suivants :

- Une carte d'assistance médicale blanche valide portant l'inscription « SUPPLÉMENTAIRE » sous la section ADMISSIBILITÉ MÉDICALE DE BASE, ou « CEQUIP » sous la section ADMISSIBILITÉ MÉDICALE ADDITIONNELLE

OU

- une carte d'assistance médicale jaune valide portant l'inscription « Y » sous OTH dans la case VALIDE UNIQUEMENT POUR, ou un « X » sous SUPP dans la case VALIDE UNIQUEMENT POUR.

**Remplir le formulaire de demande**

Vous devez d'abord télécharger le formulaire de demande d'équipement, puis le remplir. Vous trouverez le formulaire de demande [ici \(PDF\)](#).

Poster le formulaire de demande

Vous devez poster le formulaire rempli à l'adresse suivante :

Développement social  
Programme des services de santé  
C.P. 5500, Fredericton (N.-B.) E3B 5G4  
Numéro sans frais : 1 844 551-3015  
Télécopieur : 506 453-3960

Décision

Après avoir reçu votre formulaire rempli, le personnel du programme communiquera avec vous pour vous informer de sa décision.

Coûts

Les clients admissibles ayant droit à un fauteuil roulant ou à une aide à la posture n'ont aucun coût à payer.